



RÈGLEMENT //////////////// CINÉMA EN LIBERTÉ # 15

Contact:

Association Au cœur des arts, 96, avenue Louis Roche, 83000 Toulon

Lisa : 06 08 42 13 94

candidature.ficel@gmail.com

cinemaenliberte@gmail.com

Page Facebook : Festival Cinéma en Liberté

Site internet : www.festivalcinemaenliberte.com

Article 1 : Le Festival

Le Festival International Cinéma en Liberté (FICEL) organisé par l'association « Au cœur des Arts » à pour but de promouvoir des courts métrages, de permettre une rencontre entre les cinéastes et vidéastes et le public . Pour cette quinzième édition anniversaire, la manifestation aura lieu à la Tour Royale à Toulon du 9 au 12 juillet 2026. Cet événement est ouvert à tous genres de films (Documentaire, fiction, performance, expérimental, thriller, animation...) amateurs ou professionnels de tout âge et horizon.

Article 2 : Les films

Aucun thème n'est imposé. Les films seront retenus pour leur qualité artistique, leur pertinence, leur singularité et leur regard sur le monde. La durée du film ne doit pas excéder 30 minutes, générique compris. Pour les films en langue étrangère, la présence des sous-titres français incrustés dans le film est impérative. Un même cinéaste peut envoyer plusieurs films. Les films doivent avoir été achevés après le 1er janvier 2023.

Article 3 : Inscription

L'inscription est gratuite et doit être réalisée avant le 01/04/2026 à minuit, via le formulaire disponible sur le site internet du festival.

Lien du formulaire de contact : <https://www.festivalcinemaenliberte.com/index.php/contact/>

Lien de notre site internet : www.festivalcinemaenliberte.com

Si vous ne pouvez pas accéder au site, vous pouvez contacter l'équipe du festival via la messagerie Facebook ou Instagram pour obtenir le règlement.

Par ailleurs, les participants devront fournir un DCP (Digital Cinema Package) de leur film, à envoyer :

- soit par lien de téléchargement sécurisé (WeTransfer, Filemail, etc.) dans le même mail que le formulaire d'inscription,
- soit par voie postale, sur support physique (clé USB ou disque dur), à l'adresse qui sera communiquée après confirmation de sélection.

Article 4 : Présélection

Le comité de sélection rendra sa décision de présélection aux alentours du 10 mai 2026.

Les participants présélectionnés seront informés par mail et seront invités à envoyer en vue de la projection le DCP de leur film ou un fichier de leurs œuvres en qualité HD (1080p) ou PRO RES au format .MP4 ou .MOV et avec sous-titres intégrés au film (si film en langue étrangère).

Ce fichier devra être envoyé via une plateforme de téléchargement (type WeTransfer) dans un délai de 15 jours après l'accord de sélection à candidature.ficel@gmail.com.

Passé ce délai, le comité de sélection se réserve le droit d'annuler la présélection du film et d'en présélectionner un autre sur liste d'attente.

Article 5 : Sélection et prix

Pour la quinzième édition, la compétition se compose de la compétition internationale qui regroupe la majorité des courts métrages sélectionnés sans restriction de genre, nationalité ou sujet. Les prix décernés à l'issue du festival seront des trophées réalisés par un artiste.

- Le grand prix qui sera décerné par l'ensemble des membres du jury.
- Le prix du public qui sera désigné par les spectateurs présents. Le prix du public pourra se cumuler avec un autre prix.
- Le prix de la mention spéciale du Parrain du festival Sam Bobino.
- Le prix du coup de cœur de la Présidente ou du Président du jury.
- Les prix de l'émergence et de l'animation.
- Le prix de la révélation féminine et masculine décernés par le collectif La Replique.
- Le prix de la bobine des pitchounes.

Article 6: Présence des réalisateurs

Les réalisateurs sélectionnés sont invités à participer au festival pour échanger avec le public. S'ils le souhaitent, ils pourront être logés à proximité au frais de l'association et bénéficieront de tickets repas le temps de la manifestation. Un pass d'accès au festival leur sera offert. Le transport aller et retour restent à la charge des réalisateurs. La présence des réalisateurs n'est pas obligatoire mais fortement souhaitée. L'équipe organisatrice attire votre attention, cette année, les réalisatrices et réalisateurs seront limités à 7 personnes. Il faudra être réactifs si vous souhaitez participer à la quinzième édition du Cinéma en liberté.

Article 7 : Exploitation

Les participant(e)s sélectionnés cèdent à l'association « Au cœur des arts », sans contrepartie, les droits de diffusion de leur(s) film(s) dans le cadre du Festival International

du Cinéma en Liberté, ainsi que les droits de reproduction des photographies et des extraits (10% maximum de la durée totale du film, et pas plus d'une minute) pour la diffusion dans les supports de communications et publications liées au festival, dans la presse et sur internet. Il sera formellement impossible de retirer un film de la sélection après l'annonce des résultats. Le Festival se réserve aussi le droit de projeter le film sélectionné en dehors de la manifestation dans le cadre d'une carte blanche accordée à « cinéma en liberté ». De ce fait, les sociétés de production, de distribution et/ou les réalisateurs/réalisatrices s'engagent à céder les droits du film à toutes les projections publiques, dans le cadre de projection carte blanche accordé au festival sur le territoire varois et dans d'autres festivals. Si une société de distribution ajoute dans son catalogue un film déjà inscrit au festival par un réalisateur ou un producteur, elle s'engage à céder les droits de diffusion en cas de projection carte blanche Cinéma en liberté sous peine de poursuites.

Article 8 : Droits

Les réalisateurs retenus au festival attestent avoir obtenu cession du droit à l'image de toute personne apparaissant au sein de leurs réalisations pour les exploitations et diffusions de l'œuvre concernée et que les œuvres présentées sont réputées libres de tous droits de propriété artistique ou autre que pourraient détenir des tiers.

Article 9 : Report – annulation

En cas de problème majeur, les organisateurs se réservent le droit d'annuler ou de reporter la manifestation. La participation au Festival International Cinéma en Liberté implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Date :

Nom, Prénom :

Film proposé :

Signature :